



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2009

CM-200905146

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DU 9 AOÛT,
JOURNÉE DES « GARDIENS DE LA PAIX »**

12.1

Considérant que le Canada est un fidèle défenseur des principes de la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis sa constitution en 1945;

Considérant que les canadiens ont joué un rôle clé sur la formation de la première grande opération du maintien de la paix, la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), ainsi que la création des Casques bleus en 1956;

Considérant que, depuis 1947, plus de 125 000 militaires, policiers et autres agents de la paix canadiens ont participé et participent toujours à des opérations du maintien de la paix des Nations Unies et les autres organismes internationaux ou multinationaux partout dans le monde;

Considérant que cent soixante-dix (170) gardiens de la paix canadiens ont déjà fait l'ultime sacrifice de leur vie et beaucoup d'autres ont été blessés physiquement et psychologiquement lors des opérations du maintien de la paix;

Considérant que, le 9 août 1974, neuf Casques bleus de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FONU MO) ont été tués lorsque leur aéronef a été abattu par un missile sol-air syrien au-dessus du Liban;

Considérant que le Prix Nobel de la paix de 1988 a été décerné à tous les gardiens de la paix Casques bleus de l'ONU qui ont servi dans les opérations de paix des Nations Unies entre 1956 et 1988;

Considérant que la ville de Montréal-Est compte parmi les citoyens, des vétérans du maintien de la paix et leur porte reconnaissance annuellement en faisant flotter le drapeau des Nations Unies, le 9 août;

Considérant que, chaque année, le 9 août, les Gardiens de la Paix de l'Association Canadienne des Vétérans des Forces de Paix des Nations Unies (ACVFPNU) honorent à Montréal-Est leurs confrères et leurs consœurs d'arme passés et actuels, et se souviendront de ceux et celles ayant sacrifié leur vie au service de la paix;

Considérant que nos gardiens de la paix sont fiers de servir, fier d'avoir servi, au service de la paix.

*Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion*

Et résolu

De déclarer le 9 août la Journée des Gardiens de la Paix en perpétuité à Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié vrai extrait.

Le greffier,

Roch Sergerie, avocat